

# Complémentaire Santé et prévoyance

## Les Retraités ne se laisseront pas oublier de leurs employeurs

La Sécurité Sociale c'est un bien précieux, elle fut créée par ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Les mutuelles déjà existantes s'y sont adossées pour compléter les remboursements de santé et poursuivre leurs œuvres sociales.

Le Conseil National de la Résistance avait inscrit la sécurité sociale dans son programme « *les jours heureux* » avec comme doctrine fondamentale : « *Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

L'exemple des Assurés Sociaux en ALD (Affections de longue durée) sont remboursés intégralement pour tout soin qui concerne leurs affections. Cela devrait être généralisé à l'ensemble des pathologies pour l'ensemble des assurés sociaux.

### Oui, La CGT encore aujourd'hui défend la nécessité d'une Sécurité Sociale intégrale !

Au lieu de cela, au fil des années, patronat et gouvernement ont imposés de nombreux reculs dans la prise en charge des besoins des assurés sociaux.

La mutuelle financée exclusivement par les cotisations des actifs et retraités supplée. Ex : Le gouvernement annonce à grand renfort de publicité les lunettes à zéro Euro, la sécurisée sociale n'ayant pas eu à augmenter sa participation, le gouvernement à imposer aux

mutuelles de financer le solde. Ainsi nos employeurs Orange, La Poste n'ont pas été sollicités par le gouvernement pour augmenter leur cotisation employeur.

Pourtant les moyens existent avec d'un côté 97,1 milliards d'euros de dividendes en 2023. Le CAC 40 atteint des sommets, pas les salaires et les retraites. De l'autre côté La pension est inférieure au SMIC pour 50% des personnes en retraite.

Retraité-e-s, nous sommes soumis-es à la triple peine puisque lors de la liquidation de nos pensions, nos revenus chutent, le tarif des mutuelles augmentent fortement, nous perdons de plus la participation de l'employeur tout en additionnant les dépenses pour les franchises médicales induites par des soins plus fréquents et les dépassements d'honoraires.

27% des retraité-es perçoivent une retraite inférieure à 1.000€ bruts mensuels, dont 74% des femmes

Les femmes sont plus touchées ». Les femmes perçoivent une pension de retraite de 42 % inférieure aux hommes et prennent leur retraite un an plus tard en moyenne. Un grand nombre d'entre elles pour cause de carrières incomplètes liées notamment à la maternité.

### On peut gagner !

La CGT lance une grande consultation adressée aux retraités sur leur complémentaire santé et prévoyance afin de faire un état des lieux général et d'aide à développer la mobilisation.

**TEMPS FORT DE MOBILISATION DANS LA SEMAINE DU 5 AU 9 FEVRIER**

**La CGT réaffirme la responsabilité sociale de l'employeur vis-à-vis des actifs mais aussi des retraités. Ils ont largement participé à l'enrichissement de l'entreprise.**

**OUI ! La Poste, les Télécoms et autres employeurs des activités du secteur ont les moyens de participer au financement de notre mutuelle**